



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

---

## COMMUNIQUÉ

### Rythmes scolaires

#### *Marseille se prononce pour un moratoire de la réforme des rythmes scolaires*

Le premier conseil municipal de Marseille après les élections municipales, le 28 avril 2014, avait à son ordre du jour la question des nouveaux rythmes scolaires.

Les syndicats FO des territoriaux et des enseignants avaient appelé les personnels à manifester devant l'Hôtel de Ville et les conseillers municipaux ont été accueillis par une délégation d'environ 300 personnels communaux et enseignants.

Patrick Rué, secrétaire général des Territoriaux FO et Franck NEFF, secrétaire départemental du SNUDI FO ont pris la parole pour demander à Monsieur le maire de Marseille de soutenir les revendications des personnels en ne **mettant pas en œuvre le décret sur les rythmes scolaires et en votant une délibération en ce sens.**

#### Après avoir dressé plusieurs constats :

- Le décret est impossible à mettre en place dans des conditions satisfaisantes de qualité et de sécurité pour les 73.000 élèves dans les 445 écoles marseillaises. Pour 45 mn par jour, il faudrait embaucher plus de 3500 animateurs diplômés et prévoir des locaux adaptés.
- Le gouvernement veut imposer aux communes de financer une réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat au moment où il réduit les aides alloués à ces collectivités locales. Le coût moyen serait ainsi de 23 à 27 millions d'euros pour le contribuable marseillais.
- Pourquoi les évaluations des écoles qui sont passées aux nouveaux rythmes ne sont-elles pas communiquées ?
- L'AMF (Association des Maires de France) est totalement opposée à l'application de ce décret mais le gouvernement veut passer en force.

Et en l'absence de réponse du ministre et du Préfet sur des questions telles le partage des responsabilités entre l'Education nationale et les mairies, **la Ville a estimé ne pas être en mesure de mettre en place un dispositif qui implique la sécurité de l'enfant et demande un moratoire de cette réforme.**

Interrogée au sortir du conseil municipal, pour savoir ce qui va se passer concrètement avec le POTS imposé par le DASEN, Mme CASANOVA, adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, a répondu qu'un bras de fer était engagé avec le gouvernement et les autorités locales (Préfet et DASEN). La Mairie a fait partir des courriers informant du maintien des horaires actuels de la semaine à 4 jours dans les écoles marseillaises.

**Le SNUDI-FO des Bouches du Rhône prend acte de cette décision du conseil municipal de Marseille, deuxième ville de France, rejoignant ainsi les quelques milliers de municipalités ayant déjà pris position contre la mise en place du décret à la rentrée, comme Les Pennes Mirabeau, Fos, Marignane, Mollégès, Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis dans les Bouches du Rhône.**

## **Pour FO, le seul « assouplissement », c'est l'abrogation du décret Peillon !**

Pour FO, les projets de décret et circulaire de Benoît Hamon, sous prétexte d'assouplir la réforme des rythmes, dérèglementent encore d'avantage le cadre national de l'école républicaine et le statut de ses maîtres.

En effet, ce nouveau décret ne règle aucun des problèmes du décret Peillon, bien au contraire : Tout d'abord, **il maintient le cadre de la territorialisation** avec les PEDT et les 36 heures d'APC sous la tutelle des élus locaux.

Pire, après le projet de décret annualisant les obligations de services des remplaçants - contre lequel ont voté FO, FSU, CGT et SUD au CTM du 9 avril - il voudrait **généraliser l'annualisation et la flexibilité de tous les PE.**

Introduisant la possibilité de **déroger aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire**, à la durée de la journée et de la semaine et au calendrier scolaire national -en contradiction avec les dispositions actuelles de l'article D.521-2 du code de l'Education - il autoriserait les élus à **remettre en cause les congés des enseignants**, commune par commune, école par école.

Ainsi, en autorisant toutes les expérimentations, ce n'est pas d'assouplissement dont il s'agit mais bien de la **pulvérisation des garanties statutaires nationales des enseignants du 1er degré !**

Pour le SNUDI FO la seule revendication conforme aux intérêts des enseignants et à la défense de l'école de la République, **c'est l'abrogation pure et simple du décret Peillon sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociation sur la base des revendications des personnels !**

**Les personnels n'en peuvent plus des agressions gouvernementales** que ce soit sur les salaires, avec le maintien du gel du point d'indice pour une durée indéfinie afin de faire payer les fonctionnaires dans le cadre du pacte de responsabilité, ou avec les contre réformes qui remettent en cause les statuts et les conditions de travail.

**Le SNUDI-FO et sa fédération de l'enseignement appellent tous les personnels à participer à la grève du 15 mai**, qui s'inscrit dans la poursuite de la grève interprofessionnelle du 18 mars, contre le pacte de responsabilité, pour la défense des statuts, avec les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

*Marseille, le 30 avril 2014.*

Contact : Franck NEFF, secrétaire départemental : 07 62 54 13 13.